* BREF HISTORIQUE DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports n'a pas connu sa naissance au moment de l'Indépendance comme la plupart d'autres départements.

Le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire, qui alors avait la Jeunesse dans ses attributions, a mis sur pied un bureau chargé de la jeunesse en juillet 1967, bureau qui a reçu pour mission l'étude des problèmes de la jeunesse ainsi que la recherche des solutions appropriées.

En 1971, le bureau sera transformé en Direction Générale de la Jeunesse et des Sports, toujours rattachée au Ministère de la Famille et du Développement communautaire.

Le 21 février 1972 fut crée le Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux Sports qui reçut pour mission de créer et de promouvoir les groupes d'action sociale, économique et artisanale.

Le 1er Août 1973 est créé le Ministère de Jeunesse.

* missions assigners u ministere de la jeunesse et des sports .

Textes officiels sur la Jeunesse

Les missions du Ministère de la Jeunesse et des Sports sont consignées dans les manifestes et dans les Discours des Chef de l'Etat tant de la Première que de la Deuxième République.

Ces textes étant nombreux, nous avons choisi parmi les plus récents et les plus significatifs ceux qui rendent mieux les orientations du Ministère.

* Le Chef de l'Etat, Son Excellence le Général-Major Juvénal HABYARIMANA a clairement défini la mission du Ministère.

Lors de la formation de son Prémier Gouvernement le 01/8/1973, il a déblaré notamment ce qui suit :

"Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national.

Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart, se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée.

L'organisation des loisirs de cette jeunesse non scolarisée, tant en milieu rural qu'urbain, retiendra l'attention de ce Ministère.

Son efficacité ne pourra être pleine que s'il réussit sans tarder à assurer sa présence dans chaque commune pour une mobilisation profonde".

- Le 5 Juillet 1975, le Chef de l'Etat, parlant de la Jeunesse, a dit ceci:
"Le Ministère de la Jeunesse doit agir sur le terrain. Il doit assurer sa
présence dans chaque commune pour une mobilisation active.

Et là, la collaboration du Ministère de l'Intérieur et surtout des autorités communales, lui sera indispensable. Car, s'agissant d'une action à mener au sein de la population, il faut que cette action ait sa place dans le plan général de développement et d'action communale".

- Par ailleurs, le Manifeste du M.R.N.D. du 5 Juillet 1975 stipule: "le développement rural doit être orienté de façon à faire participer la jeunesse, qui doit, elle aussi, se sentir pleinement responsable dans la recherche du progrès".

QUI SONT CES JEUNES

Dans l'exécution de sa mission le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'occupe principalement des jeunes descolarisés et non scolarisés qui vivent de l'exploitation de l'agriculture familiale dont l'âge est compris entre 10 et 24 ans:

Il est également chargé d'encadrer les jeunes qui quittent leurs collines pour les villes et qui y vivent sans emploi connu. Au moment du repensement général de la population en 1978, ces jeunes se éhiffraient à 1.335.071.

QUELS SONT LEURS PROBLEMES

La Jeunesse non scolarisée souffre de beaucoup de problèmes dont les plus graves sont inhérents à la conjoncture économique et socio-culturelle du pays.

Parmi ces problèmes nous pouvons citer:

- a. L'ignorance: Le taux de scolarisation étant très faible au Rwanda, le taux d'anaIphabétisme s'en trouve très élevé et concerne tant les jeunes que les adultes. Néanmoins, la réforme scolaire prévoit la scolarisation à 100% juscu'à l'âge de 18 ans. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à long terme étant donné les moyens limités dont dispose le pays. Ignorance également parce que ces jeunes n'ont pas les connaissances élémentaires pour exploiter les resmources de leurs milieux. Etant nés et grandi en milieu traditionnel, ils héritent des parents des méthodes archaïques de travail avec peu de rendement. Les cadres pour leur donner cette formation de base sont encore rares dans les milieux ruraux.
- b. La pauvreté et la rareté d'emplois rémunérés : Le Rwanda est un pays essentiellement agricole mais la réalité est que les gens n'ont plus d'espaux pour cultiver. Les jeunes, faute d'emplois dans l'agriculture, sont réduits au chômage déguisé dans les milieux ruraux. Ceux qui se décident d'aller en ville à la recherche d'un emploi rémunéré sont également déçus parce qu'il ya pas suffisament d'entreprises et d'industries pour embaucher le surplus de la main-d'oeuvre agricole. Ne pouvant trouver ni dans leurs familles, ni dans leur travail les ressources pour satisfaire leurs besoins essentiels, les jeunes se découragent et s'abandonnent à l'apathie....

c. Le surpeuplement : Ce sont les jeunes qui souffrent le plus des problèmes causés par la surpopulation. Les terres (qui se rarefient) appartiennent aux adultes et les emplois rémunérés sont l'apanage de ceux qui ont étudié. Souvent membres de familles nombreuses, sans moyens de subsistance sûrs à part un lopin de terre insuffisant, les jeunes satisfont à peine leurs besoins primaires.

Leur encadrement et leur scolarisation sont difficiles à cause de leur nombre qui dépasse de loin les ressources dont dispose le pays.

Le plus grand problème est surtout celui de l'avenir des jeunes qui, pour installer leurs propres foyers devront morcels les petites parcelles insuffisantes à l'heure actuelle pour les parents.

Le futur est pour eux très incertain.

d. Encadrement: Dans notre société traditionnelle, les jeunes étaient encadrés par les adultes dans le cadre de la grande famille. Très peu de problèmes se posaient pour cette catégorie qui passait l'enfance et la jeunesse à l'apprentissage de la coutume, la tradition et des travaux divers pour la subsistance familiale. Avec l'arrivée de la civilisation occidentale, la grande famille s'est désintégrée en quelque sorte et les jeunes se libérèrent de l'autorité familiale. De nouvelles formes de distractions sont nées tels les marchés, les buvettes, les magasins, etc; où les jeunes se plaisent à passer des journées entières à flaner. Les parents, incapables d'entretenir financièrement le jeune en âge de travailler font en sorte que celui-ci cherche lui même ses moyens de vie. Certains jeunes se contentent d'un petit jardin, d'autres trouvent un emploi rémunéré près de leurs familles, d'autres s'en vont en ville.

D'autre part le Ministère de la Jeunesse et des Sports chargé de former et d'encadrer la jeunesse n'a pas les moyens suffisants pour organiser et structurer un encadrement quirredonnerait espoir à la grande partie de la Jeunesse.

Ceux sont donc ces jeunes, très nombreux, dans l'impasse économique et sociale mais pourtant constituant un potentiel très important pour le développement du pays, pour lesquels le Ministère de la Jeunesse et des Sports a reçu pour mission de former, d'encadrer et d'inserrer dans la vie active.

* RECHERCHE DES SOLUTIONS ET OUELOUES REALISATIONS

1) Etudes sur la Jeunesse

Plusieures études ont été réalisées pour chercher les voies et moyens d'aider les jeunes, et de saisir les causes profondes de leurs problèmes afin d'élaborer des plans en fonction des aspirations et des besoins des acteurs bénéficiaires.

- a) Une première enquête a étérréalisée en 1969 sur la délinquance et le banditisme au Rwanda (MINAFADECO) afin de donner aux autorités une idée de l'ampleur du fléau, la mesure de son développement dans l'avenir ainsi que des propositions de solution: applicables dans l'immédiat.

 Il fut suggéré que les services en faveurs de la Jeunesse soient développés et que les moyens nécessaires soient mis à leur disposition pour éviter le pire dans l'avenir.
- b) Une seconde enquête fut réalisée en 1977 sur la migration des jeunes vers les villes au Rwanda. L'enquête auprouvéique plus le niveau d'instruction scolaire et professionnelle est élevé plus les jeunes sont portés à migrer.
- c) Une étude (lère partie) a porté sur l'emploi des jeunes au Rwanda en 1981.

 Elle veut connaître les aspirations des jeunes de tous les milieux et veut avec ces mêmes jeunes, trouver de nouvelles possibilités qui pourront être pour eux des sources d'emplois. Le problème de la Jeunesse étant en grande partie celui de la formation professionnelle et d'emploi, l'étude fournira au Ministère un cadre de travail qui permettra d'orienter ses activités vers d'autres actions concrètes de développement.
- d) Il ya eu également des rapports de mission des experts internationaux, des Séminaires organisées par le Ministère qui ont rassemblés les responsables des projets des jeunes et des séminaires des Encadreurs Régionaux et S/Régionaux, qui ont tous conclu sur l'importance des actions en faveur des jeunes non scolarisés et descolarisés.

Les conclusions et recommandations issues, notamment, du séminaire des Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux (1981) ont confirmé, dans leur ensemble, le maintien de la structure actuelle des services de l'Encadrement de la Jeunesse, structure adoptée depuis quelques années par le Ministère de la Jeunesse et des Srorts.

Il s'agit de : - la formation dans les centres de formation de jeunes (C.F.J.)

- la formation cyclique des groupements socio-économiques dans les chantiers de jeunes.
- La formation dans les groupements socio-économiques sur le terrain.

* Quelques réalisations sur le terrain

Les réalisations en faveur de la jeunesse sont multiples bien que le chemin à parcourir soit encore long.

Elles ont démarré sous la première République et se sont développées sous la Deuxième République avec la création du Ministère chargé plus spécifiquement des problèmes des jeunes. Les actions entreprises émanent de l'Etat et sont soutenues par les collectivités locales, les Eglises et les promoteurs bénévoles.

Les réalisations du Ministère en faveur des jeunes se mènent dans les cadres suivants :

- la formation (des cadres de la jeunesse et la formation des jeunes dans les Centres de Formation des Jeunes).
- l'encadrement (au sein des groupements socio-économiques des Jeunes),

Nouvelle orientation dans la Formation de la Jeunesse

Actuellement le Ministère de la Jeunesse et des Sports est entrain de revoir le programme de formation dans les Centres compte tenu de la réforme scolaire dans notre pays.

Il a été constaté, en effet, que nos centres de formation fonctionnent pour le moment comme des CERAR ou CERAI gérés par le Ministère
de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Il est donc indispensable
de redéfinir la mission de ces centres pour que leur action soit
complémentaire à celle envisagée dans le cadre de la réforme scolaire
au lieu d'aboutir à l'effet de chevauchement entre les deux systèmes.
Aussi chaque centre de formation devra avoir sa vocation suivant le
milieu dans lequel il est implanté.

Ce centre devra être un lieu de rencentre, le lieu de convergence où les jeunes réunis dans les groupements socio-économiques suivront une formation pratique en produisant en même temps des biens. En quittant le centre les jeunes bénéficieront d'une aide en nature ou en espèce provenant de leur travail afin de leur permettre de démarrer une activité en groupement. Les Centres de Formation ne travaillerons donc pas de façon isolée, mais ils devront, dans le système des chantier des jeunes se rattacher aux groupements socio-économiques des jeunes en les formant de façon pratique et en les mas soutenant par un appui matériel.

La nouvelle vocation des centres sera æinsi :

FORMATION - PRODUCTION - VULGARISATION

Besoins d'intervention

Malgré les efforts continus que le Gouvernement Rwandais ne cesse de déployer en faveur de la jeunesse non scolarisée et descolarisée spécialement dans la mise en place des infrastructures susceptibles d'accueillir et d'encadrer la Jeunesse rurale, il importe de remarquer que ses moyens restent limités compte tenu du volume des projets entrepris dans le cadre du développement global du pays.

C'est pourquoi le Ministère de la Jeunesse et des Sports se trouve de plus en plus dans une situation obligée de faire appel au pays amis, aux organismes internationaux et privés pour lui venir en aide dans les projets des jeunes.

Aussi, pour mettre en pratique sa politique visant notamment l'implatation d'un chantier des journes dans chacune des 10 préfectures du pays, le Ministère doit recourir à l'aide extérieure Dans l'immédiat, trois chantiers de jeunes dont les fiches de projet sont annexés à ce document retiennent sa particulière attention et demande une aide dé financement.

Il s'agit des chantiers : de BUTARE, de CYANGUGU et de KIBUYE.

L'aide sollicitée pour ces trois chantiers s'élève à 85.804.000 FRV, dont
la participation du Gouvernement Rwandais est estimé à 10.296.000 FRV.

D'autres projets du Ministère sont donnés ici à titre d'information
il s'agit de :

- 1. Aide en matériel technique (dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat) aux centres de formation et dans les groupements des jeunes
- 2. Agrandissement (et équipement) du centre de formation de jeunes de GACULIRO
- 3. Assistance technique pour le programme d'alphabétisation
- 4. Bulletin national de liaison de la jeunesse
- 5. Création de dix caisses coopératives des jeunes
- 6. Projet de commercialisation des produits des jeunes
- 7. Un expert en Planification pour le Ministère
- 8. Construction d'un Auberge de la jeunesse à KIGALI
- 9. La tannerie coopérative de KIZIGURO à équiper
- 10. Soutien à la Fédération des Associations des jeunes pour la commercialisation de leur produits (FAJECOP).
- 11. Extension du Palais de la Jeunesse.